

Pierre Carbone

Sous-Direction des bibliothèques

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

DIX ANS APRÈS LE RAPPORT VANDEVOORDE

LES BIBLIOTHÈQUES universitaires françaises ont connu de graves difficultés au cours des années 70. Elles ont vu leurs moyens s'effondrer au moment où s'ouvraient nombre de nouveaux équipements : pendant cette période, leur budget de fonctionnement par étudiant a été divisé par 2,5¹. Elles atteignirent le point le plus bas de la courbe en 1981, au moment où Pierre Vandevoorde fut chargé d'un rapport sur les bibliothèques en France.

D'un rapport à l'autre

Le diagnostic et les propositions du rapport Vandevoorde² s'appuyaient sur le rapport établi en 1980 par l'Inspection générale de l'administra-

tion de l'Éducation nationale et l'Inspection générale des bibliothèques³. Il mettait au centre la dualité du système documentaire des universités : à côté de bibliothèques universitaires en difficulté et ressenties comme extérieures à l'université, proliféraient des bibliothèques jugées plus conviviales, plus proches des étudiants et des enseignants ; mais le manque de professionnalisme, l'éparpillement des efforts et les pratiques disparates dominaient. Du fait de cette atomisation des centres documentaires, aucune autorité ne maîtrisait l'ensemble, et les crédits, d'origines diverses, relevaient d'un grand nombre de décideurs. Enfin, ce système ne garantissait pas la couverture complète des besoins documentaires d'une discipline au plan national. Pour remédier à cette situation, il était proposé de réunir l'ensemble en

créant dans chaque université un service de la documentation et des bibliothèques, qui combine direction unique et décentralisation de la gestion et qui gère un budget documentaire global. Ce réseau documentaire local était appelé à s'intégrer dans un réseau national largement informatisé, articulé autour de centres documentaires spécialisés et ayant vocation nationale dans un secteur déterminé : ce seront les CADIST (centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique).

Cette réforme de structure devait s'accompagner d'un transfert aux universités des subventions d'infrastructures : estimées à près de 30 millions de francs en 1981, elles représentaient en effet plus de 40 % des crédits aux bibliothèques, qui voyaient les charges d'entretien des locaux s'alourdir au détriment de leurs dépenses documentaires. Enfin, les moyens devaient être revalorisés : l'effort nécessaire était alors chiffré à 63 MF et à 1 100 créations de postes. En 1985, peu avant la parution du décret sur les services communs de documentation, le rapport Gattégno-

1. Denis PALLIER, « Pauvres universitaires ». In : « La bibliothèque », *Autrement*, série Mutations, n° 121, p. 135-142.

2. Pierre VANDEVOORDE, *Les bibliothèques en France : rapport à Monsieur le Premier Ministre* / par le directeur du Livre, Paris, Ministère de la Culture, juillet 1981.

3. *Rapport sur les bibliothèques et les centres de documentation des universités*, Inspection générale de l'administration, Inspection générale des bibliothèques, Paris, Ministère des Universités, juin 1980, 2 vol.

Tableau 1
Typologie des bibliothèques universitaires en 1989

	Nbre*	% Effect. étudiant 1990-91	Locaux		Personnel		Collections		Acquisitions 1989			
			m ²	%	Effectif	%	Mètres linéaires	%	Livres volumes	%	Périod. titres	%
BIU Ile- de-France	9		79 055	12	598	18	275 738	28	51 808	14	15 624	22
BU Ile- de-France	12		87 974	13	577	17	88 399	9	72 560	20	10 238	14
Total Ile- de-France	21	27	167 029	25	1 175	35	364 137	37	124 368	34	25 862	36
Province												
Groupe 1 > 30 000 étu.	7	28	208 674	31	806	24	259 376	27	82 771	22	15 599	22
Groupe 2 20-30 000 étu.	11	21	152 910	23	641	19	193 849	20	66 175	18	12 909	18
Groupe 3 10-20 000 étu.	15	19	112 243	17	527	16	121 941	13	67 920	18	11 073	16
Groupe 4 < 10 000 étu.	13	5	27 246	4	196	6	29 696	3	30 023	8	5 497	8
Total Province	46	73	501 073	75	2 170	65	604 862	63	246 889	66	45 078	64
TOTAL FRANCE	67	100	668 102	100	3 345	100	968 999	100	371 257	100	70 940	100

* Le nombre de bibliothèques est passé de 67 en 1989 à 79 en 1992 avec la création d'universités nouvelles et la nouvelle organisation de certaines bibliothèques interuniversitaires.

Varloot⁴ constatait l'absence prolongée de tout programme d'envergure en faveur des bibliothèques universitaires. La faiblesse des moyens risquant de compromettre la réforme en cours, les auteurs proposaient d'augmenter les crédits d'un coefficient de 1,5 pendant trois ans consécutifs afin de revenir au niveau qu'atteignaient les crédits documentaires en 1970, d'étendre les heures d'ouverture et le libre accès, d'engager une extension globale des locaux et de poursuivre les créations de postes prévues dans le 9^e Plan.

Cependant, il fallut attendre les mesures d'urgence de juin 1988 pour que les crédits des bibliothèques universitaires soient revalorisés de façon conséquente. Le ministre de l'Éduca-

tion nationale décidait alors d'augmenter leurs dotations de 50 % et chargeait le professeur Miquel de réfléchir à un plan pluriannuel de rénovation.

Le rapport Miquel⁵ dénonça la situation scandaleuse des bibliothèques universitaires, qualifiées de zone sinistrée de l'ensemble universitaire. Il constatait leur dégradation, qu'il s'agisse des locaux (0,65 m² par étudiant ; le seul déficit en région parisienne est évalué à 6 000 places), de l'encadrement en personnel (3,25 agents pour 1 000 étudiants) ou du pouvoir d'achat documentaire. Il proposait un effort sans précédent : construire 370 000 m² en dix ans, créer 1 500 emplois, porter en quelques années les crédits de fonc-

tionnement de 150 à 600 millions de francs.

Le rapport Miquel insistait sur l'amélioration de l'accueil des étudiants : il préconisait de les former à la documentation dès le premier cycle, de renforcer les acquisitions documentaires, et d'offrir aux usagers des fonds importants en libre accès dans des salles ouvertes au moins 60 heures par semaine. A cette fin, il convenait de mieux répartir les moyens en fixant une obligation de résultats par le biais de contrats et de soutenir de préférence les universités présentant un plan cohérent d'organisation de la documentation dans le cadre du service commun de la documentation.

Le rapport Miquel sert de référence pour le ministère de l'Éducation nationale dans son action à moyen terme en faveur des bibliothèques universitaires. Après plusieurs années d'application de ses orientations, il est opportun d'examiner jusqu'à quel point le renouveau actuel marque une

4. Jean GATTEGNO, Denis VARLOOT, *Rapport sur les bibliothèques à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale [et] Monsieur le ministre de la Culture*, mars 1985.

5. André MIQUEL, *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris, La Documentation française, 1989.

Tableau 2
Evolution des bibliothèques universitaires de 1977 à 1992
Ratios par étudiant

Année civile	Année univers.	Effectif étudiant	Locaux m ²	Ratio / étudiant	Emplois	Ratio / 1 000 étud.	Crédits ¹	Ratio ² / étudiant	Livres Volumes	Acquisitions à titre onéreux Ratio / étudiant ³	Périod. Titres	Ratio / étudiant ⁴
1977	76-77	821 591	597 814	0,73	3 113	3,79	30,5	37,1	224 982	3,65	60 391	13,60
1978	77-78	837 776	600 987	0,72	3 148	3,76	27,1	32,3	181 346	4,62	61 545	13,61
1979	78-79	848 374	603 774	0,71	3 157	3,72	30,2	35,6	205 863	4,12	58 329	14,54
1980	79-80	850 400	606 234	0,72	3 169	3,73	30,7	36,1	177 196	4,80	61 372	13,86
1981	80-81	863 368	610 071	0,71	3 178	3,68	31,9	36,9	153 105	5,64	59 489	14,51
1982	81-82	889 543	614 363	0,69	3 323	3,74	40,4	45,4	159 732	5,57	55 346	16,07
1983	82-83	913 973	615 406	0,67	3 322	3,63	39,0	42,7	169 317	5,40	57 419	15,92
1984	83-84	931 943	617 221	0,66	3 325	3,57	40,9	43,9	200 248	4,65	56 701	16,44
1985	84-85	952 758	618 888	0,65	3 255	3,42	40,0	42,0	226 318	4,21	59 501	16,01
1986	85-86	969 099	624 321	0,64	3 198	3,30	39,1	40,3	264 688	3,66	60 413	16,04
1987	86-87	968 741	628 613	0,65	3 150	3,25	40,8	42,1	274 436	3,53	63 392	15,28
1988	87-88	980 404	628 725	0,64	3 135	3,20	64,4	65,7	346 254	2,83	65 949	14,87
1989	88-89	1 027 588	631 199	0,61	3 135	3,05	68,4	66,6	371 257	2,77	70 940	14,49
1990	89-90	1 104 889	632 221	0,57	3 210	2,91	84,1	76,1	405 681	2,72	76 109	14,52
1991	90-91	1 181 787	635 505	0,54	3 344	2,83	93,9	79,5				
1992	91-92	1 245 000			3 431	2,76	99,0	79,5				

1. En francs constants 1977 (MF). La colonne indique la dotation documentaire à l'exclusion des crédits d'infrastructure transférés aux universités en 1983. Elle inclut à partir de 1977 les crédits de renouvellement de matériel et à partir de 1980 les crédits CADIST.

2. En francs.

3. 1 volume pour ... étudiants.

4. 1 titre pour ... étudiants.

rupture réelle dans l'évolution qu'on connaît les bibliothèques universitaires depuis une quinzaine d'années⁶.

Le service commun de la documentation

La bibliothèque universitaire n'est plus l'étranger dans la maison : elle est intégrée dans l'université. Placé sous l'autorité directe du président, le service commun de la documentation fédère l'ensemble des bibliothèques de l'établissement, qu'il en ait la gestion directe (c'est le cas des bibliothèques intégrées) ou qu'il ait des relations de coopération avec elles (c'est le cas des bibliothèques associées). Le directeur met en œuvre les orientations définies au sein du conseil de la documentation, et dispose d'interlocuteurs enseignants dans chaque unité de formation et de recherche. Les universités ont maintenant la maîtrise réelle de leurs moyens documentaires et peuvent gérer cet ensemble de façon cohérente.

Cette évolution a connu une avancée très nette en 1984-1985, avec la loi sur l'enseignement supérieur et son application à la documentation⁷. Le projet de loi Devaquet⁸, puis le gel statutaire ont marqué un temps d'arrêt en 1986-1988. Enfin, toutes les universités françaises s'étant mises fin 1988 en conformité avec la loi de 1984, le mouvement a repris. A l'automne 1989, toutes les biblio-

6. Voir aussi sur ce sujet l'article de Daniel RENOULT, « La rénovation des bibliothèques universitaires trois ans après le rapport Miquel », *Le Débat*, n° 70, mai-août 1992, p. 129-142.

7. Les textes régissant la documentation sont les suivants :
- Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur ;
- Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985 modifié par le décret n° 91-320 du 27 mars 1991 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'Éducation nationale ;
- Décret n° 91-321 du 27 mars 1991 relatif à l'organisation des services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur des académies de Paris, Créteil et Versailles relevant du ministère de l'Éducation nationale ;

Tableau 3
Evolution des moyens des bibliothèques universitaires de 1977 à 1992
(en MF)

Année	Fonctionnement				Investissement			Total Francs courants	Indice PIB	Base 100 en 1977	Total ⁴
	Subv. ordinaire ¹	Crédits CADIST ²	Autres ressources Droits biblioth.	Recettes diverses	Renouv. matériel	1 ^{er} Equi- pement	Crédits achats livres du CNL ³				
1977	55,4	0	9,9	5,3	3,1	5	3,5	82,2	108,9	100,00	82,2
1978	56	0	10	indisponible	2	4	3,6	75,6	110	110,00	68,7
1979	62,8	0	10	11,5	2,3	3,6	3,9	94,1	110,6	121,66	77,3
1980	62,4	2,48	11	16,6	2,9	2,7	5,1	103,2	111,6	135,77	76
1981	69,3 ⁵	4,4	11	17	3	1,5	6,6	112,8	111,4	151,25	74,6
1982	84,7	7,7	16	19	4,9	0,3	8	140,6	111,8	169,10	83,1
1983	56,6 ⁶	8,8	24	20	5,9	0,3	6,2	121,8	109,6	185,33	65,7
1984	63	8,4	28	21	9	1,1	8,6	139,1	107,3	198,86	69,9
1985	67,2	8,2	40	27	9		9,7	161,1	105,9	210,59	76,5
1986	71,6	9,5	53	33	7		9,7	183,8	105,2	221,54	83
1987	72,2	12,6	62	37	7	1	10,7	202,5	102,5	227,08	89,2
1988	130,2 ⁷	12,7	63	38	7,8	0,2	9,7	261,6	103,1	234,12	111,7
1989	142,7	12,7	70	44	10	0,6	10,7	290,7	103,2	241,61	120,3
1990	179,4	15,7	80*	45*	15		15,7	350,8	103,4	249,83	140,4
1991	207,9	17,2	90*	45*	15,5	1,1	10,7	387,4	102,5	256,08	151,3
1992	228,5	17,6	108*	45*	15,5		10,7	425,3	103,0	263,76	161,2

1. La subvention du prêt entre bibliothèques, comptée sur la ligne CADIST jusqu'en 1986 dans les documents budgétaires, est ici regroupée avec la subvention ordinaire.

2. Le montant indiqué ici correspond au total des crédits CADIST, grands établissements inclus.

3. CNL : Centre national des lettres.

4. Francs constants 1977.

5. Compte tenu d'un collectif de 3 MF en juillet 1981.

6. Après transfert de 27,2 MF aux universités au titre des charges d'infrastructure des bibliothèques universitaires.

7. Dont 50 MF de mesures d'urgence en juin 1988.

* Estimation

thèques universitaires de province s'étaient transformées en services communs de la documentation et, depuis les décrets du 27 mars 1991, les bibliothèques interuniversitaires de province et les bibliothèques parisiennes mettent en place les nouvelles structures. Dans certains cas, les anciennes bibliothèques interuniversitaires se trouvent scindées en services de la documentation propres

à chacune des universités et la coopération doit se construire sur de nouvelles bases. La mise en conformité avec les textes ne marque pas la fin de ce mouvement : il s'agit maintenant de donner vie au service commun de la documentation et non pas d'en faire une nouvelle coquille pour la bibliothèque universitaire. Une continuité dans l'effort pendant une dizaine d'années est nécessaire pour que cette réorganisation documentaire devienne irréversible.

Le budget des bibliothèques universitaires

La mise en place des nouvelles structures se déroule finalement dans une période de croissance. Le budget global des bibliothèques de l'enseigne-

ment supérieur en 1992 peut être évalué à 1 021 millions de francs : 467 millions de francs en crédits de personnel, 80 pour les infrastructures et la maintenance, 474 en fonctionnement et équipement documentaire.

Les crédits de personnel, d'infrastructures et de maintenance des locaux sont inscrits au budget de l'Etat. Pour le fonctionnement et l'équipement documentaire, l'origine des ressources est la suivante : crédits de l'Etat, 321 millions de francs ; droits de bibliothèques, 108 millions de francs ; recettes diverses, 45 millions de francs.

Au total, l'aide de l'Etat atteint 85 % du budget global des bibliothèques, les droits de bibliothèques pesant 10,5 %, et les recettes diverses (principalement les ressources propres) 4,5 %.

Les bibliothèques ne gèrent directement que des crédits de fonctionne-

– Décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg.

8. Ce projet de loi, présenté au Parlement à l'automne 1986, prévoyait d'abroger la loi d'orientation de 1968 et la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur. Il fut retiré à la suite de mouvements étudiants, qui eurent pour conséquence la démission du ministre Devaquet.

ment et d'équipement documentaire⁹. La plus grande part des crédits de fonctionnement du ministère de l'Education nationale va directement sous forme de subventions aux bibliothèques universitaires et de grands établissements (251,2 MF). Le reste (43,6 MF) est consacré aux actions informatiques et à la formation. Hors personnels et locaux, les crédits de fonctionnement atteignent donc 294,8 millions de francs, c'est-à-dire environ la moitié de l'objectif fixé par le rapport Miquel. A cela s'ajoutent 11 MF de subventions au titre du Centre national des lettres, et 15,5 MF de subventions de renouvellement de matériel.

S'agissant des bibliothèques universitaires, les subventions de fonctionnement et d'équipement (CADIST et CNL inclus) sont passées de 76 millions de francs en 1980 (46 MF sans les infrastructures) à 270 MF en 1992. En francs constants, l'augmentation est de 203 % hors crédits d'infrastructures : cet accroissement

9. Conformément aux recommandations du rapport Vandevoorde, les crédits d'infrastructure ont été transférés aux universités en 1983.

de l'aide de l'Etat a été nettement plus fort entre 1987 et 1992 (+ 125 %) qu'entre 1980 et 1987 (+ 35 %).

L'évolution des crédits documentaires en francs constants par étudiant (tabl. 4) illustre bien la tendance de cette décennie : légère progression entre 1980 et 1984 (+ 22 %), baisse de 1984 à 1986 (- 8 %), quasi-doublement de 1988 à 1992 (+ 89 %).

Les droits de bibliothèque ont également progressé : ils sont passés par paliers successifs de 15 F par étudiant en 1980 (taux non revalorisé entre 1970 et 1982) à 100 F en 1991 (+ 253 % en francs constants) ; les recettes correspondantes ont quintuplé en francs constants. La participation des collectivités territoriales au fonctionnement est encore faible (moins de 5 MF en 1989), tandis que les ressources propres sont passées de 9 millions de francs en 1980 à 27 MF en 1989.

En francs constants 1980, l'ensemble des moyens progressent de 73 millions de francs, hors locaux, en 1980, à 220 MF en 1992 (+ 201 %).

Les ressources des BU sont néanmoins en forte évolution depuis 1988 : la moyenne par bibliothèque (hors personnels et infrastructures)

était de 3 millions de francs en 1987, 3,8 MF en 1988, et 4,4 MF en 1989.

La contractualisation

L'attribution des subventions par le ministère de l'Education nationale évolue avec la contractualisation¹⁰. A la part sur critères peut s'ajouter une part sur projet, dont l'importance est variable selon les contrats. Globalement, sur la totalité des subventions de fonctionnement et d'équipement 1992, la part contractuelle représente près de 30 %, quand elle ne pesait que 10 % en 1990.

Les objectifs de l'université en matière de documentation sont formulés dans un projet d'établissement ; de ce fait, ils sont articulés sur ses grandes orientations et sur les priorités

10. Sur la politique contractuelle, voir la circulaire n° 89-079 du 24 mars 1989 sur la politique contractuelle (*Bulletin officiel de l'Education nationale*, 1989, n° 13) et l'article de Daniel RENOULT : « Vers de nouveaux rapports entre l'Etat et l'université : la politique de contractualisation », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 35, n° 2, 1990, p. 90-95.

Tableau 4
Evolution des crédits documentaires des bibliothèques universitaires
entre 1977 et 1992

Année civile	Année universitaire	Effectif étudiant	Dotation document.* (F. courants)	Ratio / étudiant	Indice PIB Base 100 1977	Coefficient de concord.	Dotation document.* (F. constants 1977)	Ratio / étudiant
1977	76-77	821 591	30 499 713	37,12	108,9	100,0	30 499 713	37,12
1978	77-78	837 776	29 791 432	35,56	110,0	110,0	27 083 120	32,33
1979	78-79	848 374	36 766 668	43,34	110,6	121,7	30 220 835	35,62
1980	79-80	850 400	41 728 983	49,07	111,6	135,8	30 734 475	36,14
1981	80-81	863 368	48 262 644	55,90	111,4	151,3	31 909 053	36,96
1982	81-82	889 543	68 427 272	76,92	111,8	169,1	40 465 995	45,49
1983	82-83	913 973	72 452 716	79,27	109,6	185,3	39 093 550	42,77
1984	83-84	931 943	81 452 716	87,40	107,3	198,9	40 959 655	43,95
1985	84-85	952 758	84 382 716	88,57	105,9	210,6	40 068 978	42,06
1986	85-86	969 099	86 582 716	89,34	105,2	221,5	39 081 410	40,33
1987	86-87	968 741	92 782 716	95,78	102,5	227,1	40 858 483	42,18
1988	87-88	980 404	150 985 375	154,00	103,1	234,1	64 489 851	65,78
1989	88-89	1 027 588	165 445 402	161,00	103,2	241,6	68 474 914	66,64
1990	89-90	1 104 889	210 103 474	190,16	103,4	249,8	84 098 740	76,12
1991	90-91	1 181 787	240 649 000	203,63	102,5	256,1	93 975 891	79,52
1992	91-92	1 245 000	261 155 990	209,76	103,0	263,8	99 013 670	79,53

* La dotation documentaire exclut les charges d'infrastructure, comprises dans la dotation globale de fonctionnement jusqu'en 1982. Elle inclut à partir de 1977 les crédits de renouvellement de matériel. A partir de 1980, elle inclut les crédits CADIST.

pour l'enseignement et la recherche. Le cadre contractuel se prête tout particulièrement à une redéfinition des missions de la bibliothèque, à des évolutions dans les structures avec des regroupements ou des intégrations échelonnées sur plusieurs années. Il permet d'élaborer des plans d'acquisition liés aux évolutions pédagogiques (quelles disciplines doivent bénéficier d'un effort prioritaire ? Quels types de documents acquérir ? Pour quel niveau ?) et de mieux adapter les services rendus à la demande (quels horaires ? Qui peut y accéder ? Et dans quelles conditions ?).

A travers la contractualisation, l'offre documentaire sur l'ensemble du territoire national est en train de se rééquilibrer ; ainsi, les académies du nord et de l'ouest de la France, où les besoins de développement sont prioritaires et la croissance des effectifs étudiants particulièrement forte, ont vu leurs crédits doubler depuis 1990 : Amiens (+ 101 %), Le Havre (+ 127 %), Lille (+ 82 %), Nantes (+ 92 %), Valenciennes (+ 125 %).

Les ressources documentaires

Les 79 bibliothèques universitaires et services de documentation conservent des collections d'imprimés qui occupent 1 010 000 mètres linéaires de rayonnages¹¹ : elles se sont accrues de 22 % par rapport à 1980. En mètres linéaires par étudiant inscrit à l'université, l'enrichissement des collections reste cependant faible : 0,98 mètre linéaire en 1989 contre 0,97 en 1980. Elles comptent 21 millions de volumes d'ouvrages, dont 13,5 % de volumes récents et 336 000 titres de périodiques morts et vivants ; environ 20 % de ces documents sont en accès libre. Les thèses représentent 10 % des fonds. Enfin, si le secteur audiovisuel reste encore faible (moins de 5 000 acquisitions en

1988), les fonds de microformes se sont accrus, grâce notamment à la diffusion systématique des thèses sur microfiches : on compte 962 000 microformes en 1989, contre 86 467 en 1977.

Par ailleurs, les bibliothèques d'UFR (bibliothèques d'unités de formation et de recherche) possèdent entre 10 et 12 millions de livres et plus de 150 000 titres de périodiques.

nue. L'objectif est cependant que toutes consacrent au moins 60 % de leur budget de fonctionnement à l'enrichissement des collections.

Les acquisitions d'ouvrages des bibliothèques universitaires ont connu une pente descendante de 1977 à 1981, puis une lente remontée jusqu'en 1987, et un nouvel essor à partir de 1988. En 1989, les BU ont acquis à titre onéreux 371 257

A travers la contractualisation, l'offre documentaire sur l'ensemble du territoire national est en train de se rééquilibrer

Le réseau des bibliothèques de l'enseignement supérieur est marqué par un fort déséquilibre interne, du fait d'une répartition très inégale des ressources, et un rééquilibrage est nécessaire. L'Ile-de-France détient 52,5 % des collections de livres, 45 % des collections de périodiques, les autres grands pôles étant Strasbourg, Lyon et Grenoble. Seules, cinq bibliothèques ont plus d'un million de volumes de livres (la Sorbonne, Sainte-Geneviève, la Bibliothèque interuniversitaire de médecine, l'Institut de France, et la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg) : elles concentrent à elles seules 40 % des fonds. Deux bibliothèques sur trois ont moins de 200 000 volumes, ce qui est considéré comme un seuil minimal en Allemagne. Dans une perspective de développement équilibré, une politique raisonnée d'aménagement du territoire s'impose.

Le pouvoir d'achat documentaire

Hors entretien des locaux, les bibliothèques universitaires consacraient 53 % de leurs dépenses en 1989 à l'achat de livres et de périodiques. Elles font face par ailleurs à des dépenses d'environnement documentaire (notamment pour l'informatisation des services) particulièrement importantes et en croissance conti-

volumes et 70 940 titres de périodiques.

En ratio par étudiant, l'évolution des achats de livres est la suivante : un volume pour 3,65 étudiants, en 1977, et un volume pour 2,77 étudiants, en 1989, après une chute à un pour 5,57, en 1982. La courbe des abonnements de périodiques est plus étale : un titre pour 13,6 étudiants en 1977, un titre pour 14,49 étudiants en 1989. En 1981-1986, les bibliothèques universitaires ont consacré une part de leurs moyens nouveaux à maintenir autant que possible leurs abonnements, les revues étrangères augmentant fortement avec le cours du dollar ; or, en moyenne, l'augmentation de la documentation étrangère est supérieure de 5 % à la hausse du coût de la vie. L'accent est mis, maintenant, en priorité sur les achats de livres pour les étudiants.

Si la moyenne d'acquisition par bibliothèque est proche de 6 000 volumes, seules sept bibliothèques ont acquis plus de 10 000 volumes, en 1989, tandis que 34 achetaient moins de 5 000 volumes. Par comparaison, on ne trouvait qu'une seule BU allemande à avoir acquis moins de 10 000 volumes¹² en 1986.

11. La plupart des données sur les bibliothèques sont extraites de l'*Annuaire des bibliothèques universitaires : 1989*, Paris, La Documentation française, 1992.

12. François REITEL. « Les bibliothèques universitaires en France et en RFA : un fossé qui se creuse inexorablement », *Le Débat*, n° 51, septembre-octobre 1988, p. 108-122.

En 1989 comme en 1980, les dépenses documentaires françaises représentaient 44 % du total des dépenses, et les étrangères 56 %. En revanche, la structure de ces dépenses a évolué depuis 1987 : la part des livres a progressé de 41 à 47 % et celle des périodiques a décliné de 59 à 53 %. En flux d'acquisitions, la part des livres étrangers diminue un peu (21,5 % du total en 1989 contre 24 % en 1980), tandis que la part des abonnements étrangers est quasiment stable (53 % du total en 1989 contre 54 % en 1980).

Enfin, l'apport des autres voies d'acquisition que sont le dépôt légal, les dons et les échanges était de 97 492 volumes et 39 272 périodiques en 1989.

Au total, les bibliothèques universitaires et de grands établissements, ainsi que les CADIST s'accroissent maintenant de près de 500 000 volumes et 120 000 titres de périodiques par an.

Les autres composantes documentaires (BUFR) gardent toutefois un pouvoir d'achat important : on peut estimer leurs acquisitions annuelles à au moins 250 000 volumes et à probablement autant d'abonnements que les BU. Il n'est pas rare qu'une université compte une cinquantaine de bibliothèques d'institut, de département ou de laboratoire, sans compter les points documentaires mineurs à usage quasi privé. Par exemple, les universités nancéennes ont dépensé en tout 14 millions de francs pour les achats documentaires en 1990, dont seulement 4,7 MF, soit un tiers, à la bibliothèque interuniversitaire. Cette même année, à l'université de Strasbourg I, l'ensemble des dépenses documentaires des BUFR, sans les crédits du CNRS et de l'INSERM, atteignait 7,7 MF contre 2,3 MF à la bibliothèque universitaire. Les comptes financiers des universités françaises pour 1990 donnent environ 140 millions de francs de dépenses documentaires hors BU contre 160 dans les BU. Pour avoir un bilan complet, il faudrait cependant ajouter les dépenses sur crédits non universitaires. Cependant, si l'on estimait en 1980 que les dépenses documentaires des BUFR étaient de

50 % supérieures à celles des bibliothèques universitaires, la remontée des crédits des BU entamée en 1988 semble avoir modifié la situation et le rapport BUFR / BU tend vers l'égalité.

Les dépenses documentaires globales peuvent être estimées à 270 F par étudiant, dont 143 F dans les bibliothèques universitaires. En 1989, nos voisins allemands consacraient 641 F par étudiant aux acquisitions. L'effort à accomplir reste encore très important. Pour un nombre presque équivalent d'étudiants, les bibliothèques universitaires d'Allemagne fédérale acquéraient, en 1988, deux millions de volumes, soit cinq fois plus de livres que leurs homologues françaises, et 355 000 périodiques courants, soit trois fois plus¹³.

Les locaux

Les bibliothèques universitaires offrent, en 1989, près de 70 000 places de lecture dans 635 000 m² répartis dans 195 implantations. 70 % des surfaces ont été construites entre 1955 et 1975. Rares sont les constructions nouvelles mises en service pendant cette décennie : Corte, en 1981, Valenciennes, en 1985, Le Havre et Toulon, en 1986, la section médecine de Saint-Etienne, en 1987, les antennes universitaires, notamment parisiennes et lilloises, à partir de 1987, Angers, en 1989.

La surface totale des bibliothèques universitaires n'a augmenté depuis 1980 que d'environ 27 000 m², tandis que l'effectif étudiant gonflait de plus de 300 000 unités. Le ratio m² / étudiant s'est dégradé de 0,72 en 1980 à 0,54 en 1991. La capacité d'accueil est d'une place pour 18 étudiants, alors que la moyenne, pour les pays développés, est d'une place pour cinq étudiants. En outre, l'organisation interne des bâtiments les rend souvent impropres tant au libre accès qu'à l'utilisation de techniques nouvelles et les besoins de rénovation du

parc immobilier existant sont aussi importants que ceux en extension ou en construction nouvelle.

Cette situation va évoluer avec le schéma « Université 2 000 »¹⁴. La nouvelle carte universitaire fixe notamment la création de nouvelles universités et de pôles de développement universitaire, ainsi que le développement des instituts universitaires de technologie. Au plan qualitatif, ce schéma prévoit l'émergence de pôles universitaires européens à Grenoble, Strasbourg, Lille, Montpellier, Toulouse, Nancy, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rennes-Nantes – la mise en réseau de la documentation constitue un des aspects majeurs des pôles européens. En même temps, est encouragée la mise en place de réseaux au plan régional ou interrégional, afin de favoriser des coopérations entre universités et de contribuer à un meilleur maillage : par exemple en Normandie, dans le centre et dans l'est de la France.

Réalisé en partenariat avec les collectivités territoriales, le schéma programme 32 milliards de francs d'investissements en cinq ans, dont 16 milliards apportés par l'Etat. En tout, 150 000 m² de bibliothèques sont programmés d'ici à 1995. Il est prévu d'augmenter la capacité d'accueil des bibliothèques universitaires de moitié, avec 35 000 places nouvelles, ce qui correspond à l'effort fixé par le rapport Miquel : il est probable toutefois que cet objectif demande une dizaine d'années pour être réalisé, les bibliothèques ayant été négligées dans certaines régions.

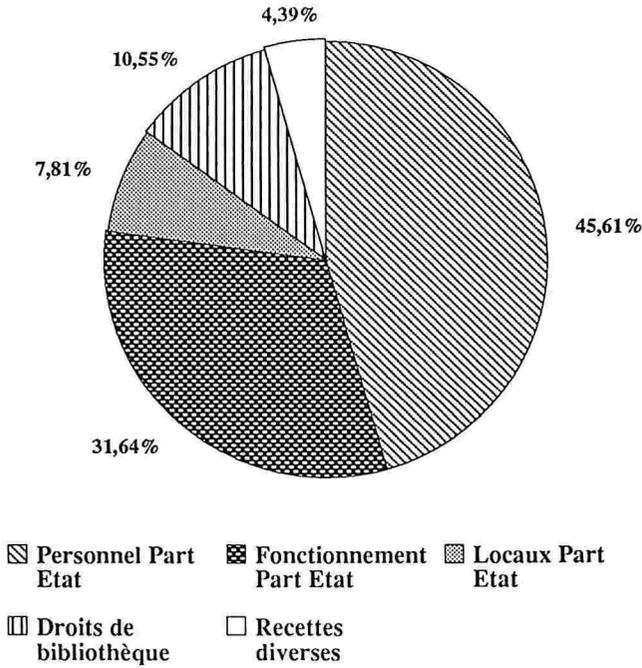
Si les années 80 s'achevaient sur un constat pessimiste, les années 90 s'ouvrent donc avec une note d'espoir et, pour la première fois depuis vingt ans, des programmes importants voient le jour : les universités nouvelles d'Ile-de-France et du

13. Cf. l'article de Denis PALLIER cité plus haut.

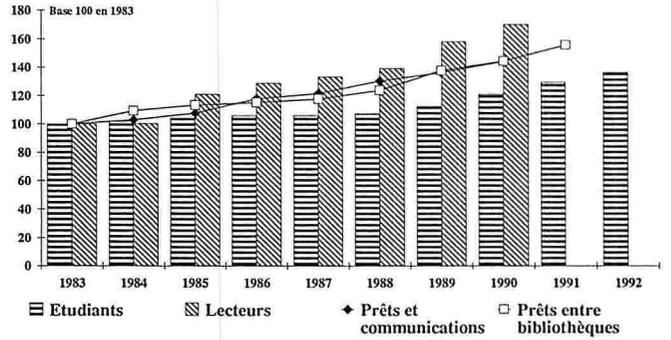
14. Le schéma Université 2 000 fixe les objectifs de développement des universités pour les dix ans à venir et programme les nouveaux équipements, inscrits dans une carte universitaire. Les décisions du schéma ont été arrêtées en conseil interministériel d'aménagement du territoire en octobre 1991 et janvier 1992.

Les bibliothèques universitaires de 1977 à 1992

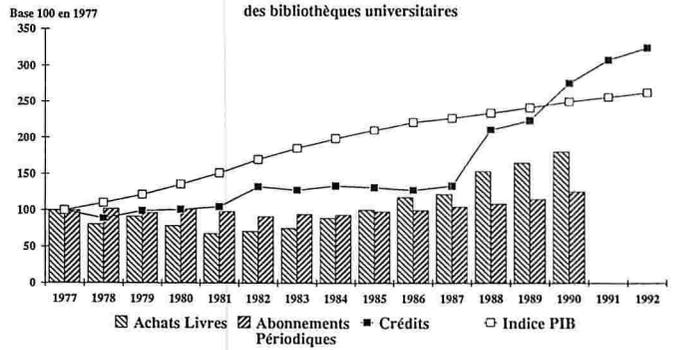
Budget 1992 des bibliothèques universitaires



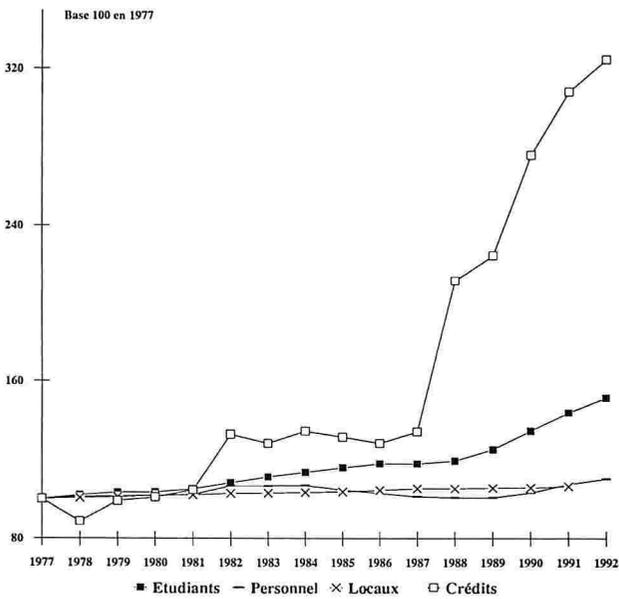
Activité des bibliothèques universitaires de 1983 à 1992



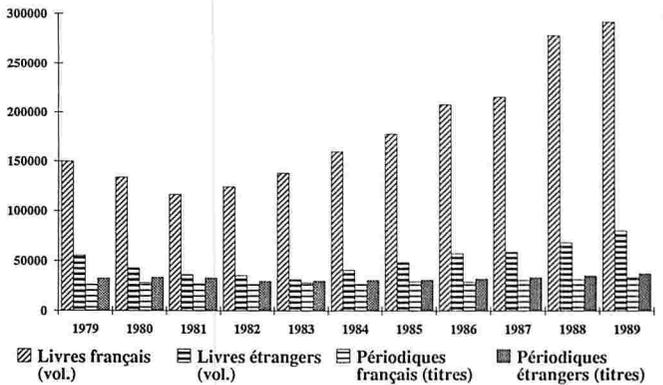
Pouvoir d'achat documentaire des bibliothèques universitaires



Moyens des bibliothèques universitaires de 1977 à 1992



Acquisitions des bibliothèques universitaires de 1979 à 1989



Nord-Pas-de-Calais, Paris VIII-Saint-Denis, la Bibliothèque des langues orientales, le campus Jussieu, la section droit de Montpellier, Amiens, Bayonne, l'aménagement de la Manufacture des tabacs à Lyon, Montbéliard, l'Institut national polytechnique à Nancy, Toulouse-Le Mirail, La Réunion droit-lettres ; des extensions à Dijon droit-lettres, à Besançon, Metz, Bordeaux, Grenoble, etc., sans oublier le Centre technique du livre à Marne-la-Vallée. Pour répondre à cette exigence, la Direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU)¹⁵ a publié un guide de programmation, et des stages sont proposés aux directeurs de bibliothèque universitaire. Fait nouveau, les collectivités territoriales, qui participent au financement des constructions universitaires, dans le cadre des contrats Etat-Région et du schéma Université 2 000, financent entièrement certaines constructions de bibliothèques. Dans certaines antennes universitaires (Valence, Blois), des formes originales de coopération entre université et médiathèque municipale se mettent en place.

Les personnels et la formation

Les bibliothèques universitaires et bibliothèques des grands établissements, l'ENSB¹⁶ et les centres de formation disposaient, au 1^{er} octobre 1991, de 3 593 postes (administratifs inclus). Les bibliothèques universitaires proprement dites sont dotées de 3 344 emplois contre 3 169 en 1980. Si la progression est de 5,5 %, le taux d'encadrement continue à se dégrader malgré la reprise des créations : de 3,73 agents pour 1 000 étudiants à 2,83 en 1991.

Au cours de la décennie, on note une évolution des effectifs « en accordéon » : + 156 emplois de 1980 à

1984 ; - 161 emplois de 1985 à 1989¹⁷ ; + 300 emplois en 1990-1992. Les trois dernières années marquent une période de création massive, qui n'a pas d'équivalent depuis le début des années 1970. Les créations d'emplois devraient continuer dans les années à venir, en accompagnement du schéma Université 2 000.

L'encadrement en conservateurs progresse légèrement, passant de 15,4 % à 17,6 % du total des emplois entre 1980 et 1992, les bibliothécaires-adjoints évoluant pendant la même période de 23,3 % à 20,2 % et le poids des magasiniers restant stable. Au fur et à mesure, les postes de contractuels (151 en 1980, 56 en 1992) ont été transformés en emplois de titulaires.

La situation des personnels est revalorisée : le nouveau statut des corps de magasinage¹⁸ institue un débouché en catégorie B, le corps des inspecteurs de magasinage. Enfin, la revalorisation en cours¹⁹ crée un corps de conservateurs généraux des bibliothèques, améliore le déroulement de carrière des conservateurs et instaure le corps des bibliothécaires ainsi qu'un corps de débouché : les bibliothécaires-adjoints spécialisés. Le rapport Vandevorde signalait que les conservateurs aspiraient à retrouver le niveau indiciaire des maîtres de conférence qui était le leur en 1945 et à voir reconnu leur rang dans le dispositif scientifique de l'université : la situation nouvelle des conservateurs et conservateurs généraux se rapproche à nouveau de celle des enseignants d'université ; ils peuvent maintenant être détachés dans le corps de maîtres de conférence et de professeurs des universités, la réciproque étant possible.

Le nouveau dispositif de formation va également dans le sens préconisé

par le rapport Vandevorde. La scolarité des conservateurs à l'ENSSIB, devenue établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, est prolongée à dix-huit mois, et leur formation voit son caractère universitaire et son niveau se renforcer. La formation moyenne dans les centres régionaux a été intégrée dans les structures universitaires, en liaison avec les instituts universitaires de technologie (IUT).

Les services rendus

Les bibliothèques universitaires accueillent, en 1989, près de 730 000 inscrits ; en grande majorité des étudiants (84 %), les enseignants et chercheurs représentant 7 %, et les lecteurs extérieurs à l'université, 9 %. Près de 60 % des étudiants fréquentent une bibliothèque universitaire. Ce taux de fréquentation, qui est loin d'être optimal, a toutefois progressé fortement depuis 1984, les inscrits augmentant de 58 % entre 1984 et 1989, alors que la progression étudiante pendant la même période était de 17 %.

Cette augmentation de la fréquentation est directement visible à travers le flux des services rendus : entre 1980 et 1989, le prêt à domicile est passé de 3,4 millions de documents à 5,6 millions (+ 65 %) ; cette hausse est particulièrement nette entre 1984 et 1989 : + 47 %. Si l'on totalise prêt à domicile et communications sur place, les transactions sont passées de 7,3 millions en 1984 à 9,7 millions en 1989 (+ 32 %). Toutefois, en nombre de documents prêtés ou communiqués par lecteur inscrit, cette progression devient une baisse : 15,8 documents en 1984, 13,3 en 1989 (- 16 %). Certes, il faudrait corriger cette évolution par la progression de la consultation en accès libre, mais on peut dire que chaque lecteur lit un peu moins en moyenne, même si l'ensemble lit plus²⁰. Quoi qu'il en

15. *Bibliothèques universitaires : principes et méthodes de programmation, version 1*, Paris, DPDU, mai 1991.

16. ENSB : Ecole nationale supérieure des bibliothécaires, devenue ENSSIB : Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques..

17. Les tableaux 2 et 6 font apparaître une diminution de 190 emplois, car aux suppressions auxquelles s'ajoutent des redéploiements pour la mise en place des centres de formation aux carrières des bibliothèques.

18. Décret n° 88-646 du 6 mai 1988 portant statut particulier du personnel de magasinage spécialisé des bibliothèques.

19. Décrets du 9 janvier 1992 (*Journal officiel* du 12 janvier 1992).

20. Sur la baisse de la lecture étudiante, voir : Emmanuel FRAISSE, « Une mission lecture étudiante », *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 37, n° 1, 1992, p. 38-41.

Tableau 5
Personnel des bibliothèques universitaires :
évolution par catégorie de 1977 à 1992

Année	Conservat. de biblioth.	Bibliothéc. adjoints spé.	Bibliothéc. adjoints	Personnels administ.	Personnels de service	Personnels ouvriers et agents de maîtrise	Personnels contractuels	Total	
1977	468		729	647	1 083	45	141	3 113	
1978	482		734	632	1 093	46	161	3 148	
1979	485		737	641	1 097	46	151	3 157	
1980	487		739	641	1 104	47	151	3 169	
1981	491		742	641	1 108	47	149	3 178	
1982	490		822	636	1 160	58	157	3 323	
1983	490		827	625	1 166	57	157	3 322	
1984	498		832	624	1 167	60	144	3 325	
1985	486		824	616	1 139	50	140	3 255	
1986	474		812	648	1 124	49	91	3 198	
1987	476		805	657	1 090	49	73	3 150	
1988	471		802	668	1 079	49	66	3 135	
1989	472		802	668	1 079	49	65	3 135	
1990	509		803	677	1 113	49	59	3 210	
1991	542	83	838	717	1 175	16	56	3 344	
1992	605	83	47	694	717	1 208	21	56	3 431

soit, le taux d'utilisation des collections est encore faible, comparé à celui de l'Allemagne : 28 documents prêtés par lecteur en 1987. Néanmoins, le prêt entre bibliothèques connaît une expansion géométrique : le total des prêts et des emprunts transactions passe de 550 000 environ, en 1981, à 1 109 000, en 1990, soit un doublement.

Les bibliothèques universitaires sont ouvertes en moyenne entre 45 et 50 heures par semaine, soit neuf à dix heures par jour du lundi au vendredi. Une vingtaine d'entre elles sont ouvertes le samedi, au moins en matinée. Cette situation est proche de celle décrite dans le rapport Vandevoorde, mais traduit en fait une amélioration après les restrictions du milieu des années 80, où la moyenne était tombée à 40 heures par semaine du fait de suppressions d'emplois. Les bibliothèques se rapprochent maintenant de l'objectif fixé par le rapport Miquel (60 heures hebdomadaires) grâce aux créations d'emplois et au recrutement d'étudiants moniteurs. La bibliothèque Sainte-Geneviève ouvre du lundi au samedi de 10 à 22 heures, ainsi que les bibliothèques de Strasbourg, et l'on trouve même une bibliothèque,

la section médecine de Nîmes, qui ouvre de 9 heures à 24 heures, 360 jours par an, grâce aux étudiants. Plusieurs bibliothèques sont au-dessus de 55 heures par semaine : Besançon, Toulouse, la Sorbonne, la Bibliothèque interuniversitaire de pharmacie, par exemple.

Par ailleurs, la durée de fermeture annuelle a été réduite à cinq ou six semaines dans l'année : les bibliothèques sont ouvertes en moyenne 236 jours par an ; certaines ouvrent toute l'année, comme la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, la Sorbonne, Cujas, Sainte-Geneviève et la BDIC (Bibliothèque de documentation internationale contemporaine).

Si les ressources des bibliothèques universitaires sont mieux mises en valeur, leurs services se diversifient, avec le développement de l'interrogation des banques de données (environ 3 500 heures de connexion dans l'année), l'introduction de CD-ROM en libre service et d'ateliers micro-informatiques. La bibliothèque est de plus en plus à même de jouer un rôle actif dans la formation, et l'initiation aux méthodes documentaires est introduite depuis 1984 dans certains enseignements de premier cycle.

Cette amélioration de la productivité est due pour une bonne part à la

modernisation des services au cours des années 1980. Les espaces sont réaménagés afin de mettre les fonds en libre accès. La signalétique s'améliore. Les nouveaux supports d'information (microformes, supports audiovisuels, CD-ROM) se banalisent.

La modernisation des services

Dans les années 1982 à 1987, l'ensemble des sections des bibliothèques universitaires est équipé en terminaux d'interrogation des banques de données, et des ateliers de micro-informatique à l'usage des étudiants sont implantés dans une vingtaine de bibliothèques. Pendant cette période, le ministère de l'Éducation nationale mène également un programme d'équipement systématique en systèmes antivol afin de favoriser le libre accès, et en modules de prêt informatisé. Après une première expérience, en 1982-1983, la messagerie du prêt entre bibliothèques est généralisée à partir de 1984. La recherche documentaire informatisée se développe grâce notamment à une prise en charge partielle des coûts d'interrogation par

Les bibliothèques de grands établissements

La loi de 1984 sur l'enseignement supérieur a élargi la notion de grand établissement. Certaines institutions, traitées par le rapport Vandevoorde dans la catégorie des grandes écoles, ont maintenant ce statut : on compte actuellement treize grands établissements en Ile-de-France, plus l'ENSSIB, à Villeurbanne. Dans l'ensemble, les bibliothèques des grands établissements et des grandes écoles relevant du ministère de l'Education nationale réunissent environ six millions de volumes et 70 000 périodiques.

Le rapport Vandevoorde dressait particulièrement l'état des lieux de six bibliothèques qui seront l'objet de notre propos : celles de l'Institut de France et de l'Académie nationale de médecine, la bibliothèque Mazarine, la bibliothèque Byzantine, la bibliothèque centrale du Muséum national d'histoire naturelle et la bibliothèque du Musée de l'Homme.

Le ministère de l'Education nationale leur attribue une dotation annuelle de fonctionnement, qui représente 90 % de leurs ressources, et quatre d'entre elles (Académie de médecine, Institut de France, Mazarine, Byzantine) sont en régie directe auprès de la DPDU.

Elles comptent trois millions de volumes (dont 1 500 000 à l'Institut de France), 32 000 titres de périodiques, plus de 20 000 manuscrits et des documents divers (estampes, monnaies, médailles,

etc.). Leurs fonds anciens jusque vers 1850, estimés à près de 180 000 volumes, sont très riches, et deux d'entre elles (Mazarine et Muséum) sont dotées d'un atelier de restauration. Elles valorisent leur patrimoine : le Muséum a édité un vidéodisque de ses vélins.

Destinées en priorité aux chercheurs membres et correspondants de l'établissement, ces bibliothèques sont accessibles à toute personne intéressée par leurs fonds. Elles ont accueilli en 1989 près de 15 000 lecteurs auxquels elles ont communiqué plus de 110 000 documents.

Elles sont pleinement intégrées dans le réseau des bibliothèques universitaires : elles participent toutes au prêt entre bibliothèques (près de 30 000 demandes reçues dont 25 710 au Muséum), et quatre d'entre elles ont adhéré à un réseau de catalogage. Depuis 1982, le Muséum est CADIST pour la botanique, la zoologie et la biologie animale et végétale, et le Musée de l'homme pour l'ethnologie et la préhistoire. De plus, le Muséum est Centre régional du CCN dans son domaine.

En 1989, ces bibliothèques ont acquis 8 692 volumes de monographies (dont 3 991 à titre onéreux) et reçu 7 000 abonnements (dont 1 458 à titre onéreux). L'accroissement de leurs fonds est dû principalement aux échanges de publications scientifiques avec les institutions

homologues en France et à l'étranger, ou bien au dépôt légal dans le cas de la Mazarine.

Leur évolution au cours de cette décennie a suivi celle des bibliothèques universitaires : les crédits de fonctionnement atteignent 7 MF en 1992 et ont augmenté de 91 % en francs constants, dont 73 % entre 1987 et 1992. Les moins bien dotées ont été soutenues en priorité : la Byzantine dispose maintenant d'un budget annuel de 212 000 F, au lieu de 48 000 F en 1980. La courbe des emplois est semblable à celle des bibliothèques universitaires : quinze créations entre 1980 et 1983, treize suppressions de 1984 à 1987, dix créations depuis.

La situation de leurs locaux a peu évolué au cours des années 80, sauf pour la Byzantine, installée en 1983 dans les nouveaux locaux du Collège de France, rue du Cardinal Lemoine. L'Institut de France souffre d'un manque aigu de place pour ses collections, ce qui l'a conduit à en déposer une partie à la Médiathèque spécialisée de La Villette et à la Cité universitaire. Cette bibliothèque devrait retirer un bénéfice immédiat de l'ouverture prochaine du Centre technique du livre. Enfin, dans les années à venir, la rénovation du Muséum (création de la Galerie de l'évolution) et du Musée de l'homme devrait concerner aussi les bibliothèques.

Les bibliothèques des grands établissements entre 1977 et 1992

Année civile	Subvention de fonction.	Crédits CADIST	Crédits CNL	Total crédits	Indice PIB Base 100 1977	Coefficient de concord.	Total crédits (F. constants 1977)	Emplois
1977	1,40		0,00	1,40	108,9	100,0	1,40	143
1978	1,52		0,00	1,52	110,0	110,0	1,38	146
1979	1,57		0,00	1,57	110,6	121,7	1,29	141
1980	1,57		0,20	1,77	111,6	135,8	1,30	143
1981	1,57		0,20	1,77	111,4	151,3	1,17	*
1982	1,77	0,80	0,20	2,77	111,8	169,1	1,64	157
1983	1,77	0,84	0,20	2,81	109,6	185,3	1,52	158
1984	1,70 ¹	0,87	0,22	2,79	107,3	198,9	1,40	156
1985	1,75	0,94	0,21	2,90	105,9	210,6	1,38	150
1986	2,04 ²	0,94	0,21	3,19	105,2	221,5	1,44	147
1987	2,06	1,23	0,22	3,51	102,5	227,1	1,55	145
1988	3,84	1,14	0,21	5,19	103,1	234,1	2,22	145
1989	4,45	1,25	0,21	5,91	103,2	241,6	2,45	145
1990	4,88	1,48	0,22	6,58	103,4	249,8	2,63	149
1991	5,05	1,79	0,22	7,06	102,5	256,1	2,76	153
1992	5,06	1,79	0,22	7,07	103,0	263,8	2,68	155

1. Transfert des crédits d'énergie à l'article 04 du chapitre 34-12.

2. Réaffectation des crédits d'énergie à l'article 46 du chapitre 34-12.

Tableau 6
 Activité des bibliothèques universitaires entre 1977 et 1991

Année	Public	Prêts à domicile	Communic. sur place	Total prêts et com.	PEB* Demandes émises	PEB* Demandes reçues	Total PEB*
1977	315 936	2 970 885			166 357	140 220	306 577
1979		3 326 999			224 627	199 782	424 409
1980		3 408 069					
1981		3 459 553			296 402	257 431	553 833
1982		3 585 260			312 398	299 003	611 401
1983	462 000	3 666 034	3 463 630	7 129 664	356 556	412 290	768 846
1984	463 000	3 828 124	3 514 924	7 343 048	378 480	462 026	840 506
1985	559 000	4 062 751	3 616 252	7 679 003	412 740	458 448	871 188
1986	595 000	4 368 929	4 022 793	8 391 722	429 235	455 332	884 567
1987	615 000	4 652 705	3 999 860	8 652 565	430 503	472 046	902 549
1988	642 000	5 203 589	4 076 312	9 279 901	459 784	490 994	950 778
1989	730 000	5 638 439	4 073 091	9 711 530	500 503	556 711	1 057 214
1990	786 000			10 267 000	509 395	599 599	1 108 994
1991					571 520	625 188	1 196 708

* PEB : Prêt entre bibliothèques.

l'Etat, avec le ticket modérateur, et à la mise en place d'unités régionales de formation et de promotion pour l'information scientifique et technique (URFIST). Parallèlement, le lancement de banques de données universitaires dans certains domaines est encouragé²¹. Enfin, l'insertion dans les réseaux informatisés de catalogage s'intensifie à partir de 1987 et modifie les méthodes de travail. L'interrogation directe, par le public, des catalogues informatisés (OPAC) inaugure maintenant une étape nouvelle de cette modernisation.

Ces nouveautés ont entraîné la mise à jour des *Instructions* de 1962 dans des *Recommandations* nouvelles, en 1988²². Afin de faciliter l'accès direct à la documentation, il est recommandé de simplifier les modes de classement et de remplacer la classification décimale universelle par des

classifications plus accessibles à l'utilisateur : Dewey, Bibliothèque du Congrès, NLM²³. La présentation des documents par niveaux (premier cycle et licence d'un côté, recherche de l'autre) n'est plus un principe mais une question d'opportunité. Enfin, on admet l'élimination des documents périmés quand ils ne présentent pas un véritable intérêt patrimonial. La priorité est donnée aux besoins réels des lecteurs, au développement des services d'accueil et de renseignements et à la formation des utilisateurs.

Simultanément, de nouveaux outils de gestion se mettent en place, l'université étant amenée à gérer par objectifs la documentation dans le cadre de la contractualisation. Les tableaux de bord, réunissant quelques indicateurs de gestion, permettent de vérifier pratiquement le chemin suivi. La définition d'objectifs documentaires conduit à élaborer des plans de développement des collections : l'université s'appuie sur l'analyse des forces et faiblesses des fonds pour définir le niveau qu'elle souhaite dans chaque discipline, en évaluer le coût et préparer de véritables programmes d'acquisition.

23. National Library of Medicine.

L'insertion dans les réseaux

Au cours de cette décennie, les bibliothèques universitaires ont mis sur pied un réseau cohérent. Au plan des acquisitions, elles ont édifié un réseau disciplinaire au service des chercheurs : les CADIST. L'ensemble des champs de la connaissance n'est pas encore couvert, mais les CADIST sont actuellement présents dans une vingtaine de disciplines (sept en sciences exactes et douze en sciences humaines), et de nouveaux centres viennent d'être créés : histoire médiévale et géographie en 1990, sciences de l'éducation et langues et littératures ibéro-américaines en 1991. Les CADIST nouent des liens avec des bibliothèques complémentaires dans leur discipline et jouent activement un rôle d'animateurs de réseau. Ils ont acquis 15 738 volumes et pris 5 583 abonnements en 1990. La DPDU vient de publier un répertoire²⁴ qui recense, pour chaque CADIST, les grandes lignes de leurs collections, et permettra une

24. *Répertoire des bibliothèques de recherche de l'enseignement supérieur, CADIST*, Paris, Documentation française, 1992.

21. Toutefois, la viabilité d'une banque de données exige un ensemble de conditions qui ne sont pas toujours réunies. Voir à ce sujet : Eric SUTTER, « La qualité des produits et services d'information spécialisée destinés à l'industrie : enjeux et problématiques », ministère de la Recherche et de la Technologie, septembre 1991.

22. Circulaire DBMIST du 17 août 1988 : recommandations concernant le traitement des documents acquis et leur mise à disposition des lecteurs.

plus grande coordination des acquisitions au plan national.

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur participent à des programmes nationaux de conservation : catalogues régionaux d'incunables, catalogue général des manuscrits, catalogue des bibles, microfilmage des manuscrits médiévaux. Certaines (sept, dont deux bibliothèques de grands établissements) sont dotées d'ateliers de restauration. Depuis 1987, le ministère de l'Éducation nationale encourage la mise en valeur des fonds patrimoniaux. Cette politique patrimoniale prend un aspect coopératif avec le projet de Centre technique du livre qui ouvrira ses portes en 1994 à Marne-la-Vallée. Cette bibliothèque de dépôt conservera dans de bonnes conditions les documents peu utilisés des bibliothèques parisiennes et pourra les communiquer dans un délai de 24 heures.

La réussite de la décennie est la réalisation du catalogue collectif national des périodiques (CCN). Mis en service en 1983, il réunit maintenant 2 800 bibliothèques participantes et

comprend 630 000 notices et 220 000 localisations. Son fonctionnement repose sur un centre national et 34 centres régionaux. Le prêt entre bibliothèques s'est particulièrement développé en France au cours des années 80, avec la participation de toutes les sections à la messagerie « PEB » et au CCN. Son essor était cependant freiné par l'absence d'un catalogue collectif des ouvrages. Cet obstacle est en train d'être levé : presque toutes les bibliothèques universitaires participent à un réseau de catalogage qui alimente le Pancatalogue (environ 200 000 notices à ce jour). Un important programme de conversion rétrospective des catalogues sur cinq ans est mené en coopération avec la Bibliothèque de France : il concerne toutes les bibliothèques CADIST et toutes celles possédant plus de 200 000 volumes.

Les bibliothèques de l'enseignement supérieur, qui réunissent 43 % du patrimoine documentaire public en France, selon une étude récente sur la carte documentaire nationale, sont une des pièces maîtresses du réseau

national. Leur développement est indispensable pour la consolidation de l'ensemble du réseau documentaire français et pour l'établissement d'échanges équilibrés au plan européen. Au cours de cette décennie, ces bibliothèques ont fait preuve d'une grande continuité dans les orientations depuis le rapport Vandevoorde : elles se sont intégrées dans les universités, se sont transformées en services communs de la documentation, et sont maintenant fortement organisées en réseau ; elles se sont engagées dans la modernisation et ont amélioré constamment leur productivité. Cette continuité dans les orientations a été maintenue à travers une fluctuation des crédits, qui ont à nouveau stagné entre 1984 et 1987. Si leur croissance s'est accélérée à partir de 1988, leurs moyens sont encore insuffisants, comparés à ceux des pays de même niveau, et leurs ressources sont très inégalement réparties sur l'ensemble du territoire. L'action entreprise dans le cadre de la contractualisation et du schéma Université 2 000 demande une continuité dans le même sens pendant plusieurs années afin que les bibliothèques universitaires soient définitivement sorties du gué. Les investissements nécessaires sont importants et nécessitent un effort à la fois de l'État, des collectivités territoriales et des universités. En même temps, la place de la lecture et la documentation dans l'enseignement et la recherche doit devenir évidente : avant le rapport Miquel, la situation des bibliothèques universitaires avait rencontré bien trop d'indifférence parmi les enseignants. La rénovation des bibliothèques universitaires est une des clés d'une pédagogie nouvelle, et la participation des universitaires à cette œuvre est une des conditions premières de sa réussite.

Avril 1992